

# **Construire la Sécurité économique**

## **dans le prolongement de la Sécurité sociale**

La Sécurité économique est une proposition politique de régime interentreprises obligatoire à l'image de la Sécurité sociale. Elle consiste à répartir mensuellement une partie de la production d'une économie de façon égalitaire en fonction du nombre de personnes dans chaque entreprise. Elle garantit ainsi à toute personne participant à la production un revenu de base indépendant de ce qu'elle produira. Elle est une proposition ouverte dans la mesure où les paramètres de cette mutualisation sont l'objet d'un débat politique.

**La Sécurité économique permettra une amélioration très nette de l'emploi, indépendant comme salarié.**

**La Sécurité économique démocratisera l'entrepreneuriat.**

**La Sécurité économique permettra une économie humaine et coopérative où le refus de l'exclusion prime sur la concurrence.**

**[securiteeconomique.org](http://securiteeconomique.org)**

**mai 2022**

## Sommaire

Une société en crise profonde.....	3
Dans quelle économie vivons-nous ?.....	6
La Sécurité économique.....	8
Le principe de base.....	8
Mais comment financer de telles allocations ?.....	8
Quelle mesure de la richesse produite ?.....	10
Quelle cotisation pour quelle allocation ?.....	11
Un subventionnement des investissements.....	12
Ce que porte et apporte la Sécurité économique.....	14
Tendre vers un plein emploi réel.....	14
La démocratisation de l'entrepreneuriat.....	14
Revenir sur les exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires.....	15
Une économie plus résiliente.....	16
Une approche non productiviste de l'emploi.....	16
Une réduction des inégalités en amont de la formation primaire des revenus.....	17
La Sécurité économique, un nouveau pacte social.....	19
Le niveau du salaire minimum doit être un débat social et non économique.....	19
Quel niveau d'allocation et quel pourcentage de cotisation ?.....	20
Imposer une obligation minimum de FTA ?.....	20
Rendre inconditionnelle tout ou partie de l'allocation ?.....	21
L'urgence de la Sécurité économique.....	22

## Une société en crise profonde

Il est devenu banal de s'indigner sur la crise multiforme de notre société. Voilà des décennies que le chômage de masse est apparu dans nos économies et la croissance passée s'est avérée incapable de le résorber. Des individus sont perpétuellement tenus à l'écart de l'emploi et cette exclusion a des effets délétères sur l'ensemble de la société. De nombreux jeunes ont parfois les plus grandes peines à trouver du travail et accumulent des stages, souvent non rémunérés, avec des emplois courts, devant parfois rester chez papa-maman la trentaine passée. Des salariés qui, à partir de cinquante ans, savent qu'un licenciement ou une fermeture d'entreprise va signifier une fin de carrière en dents de scie parce qu'ils sont jugés trop « vieux » et « fatigués ». Cette fin de carrière difficile ne pourra qu'avoir des impacts sur le montant de la retraite qu'ils toucheront et qui ressemblera de moins en moins à celles de leur aînés.

Mais la nouveauté de ces dernières années est la résorption du chômage de masse par l'apparition du phénomène du travailleur pauvre. Il y a d'abord ce que l'on appelle le halo du chômage :

- Des individus qui, faute de mieux, acceptent des emplois à temps partiels avec des horaires tels qu'il est impossible de les compléter pour obtenir l'équivalent d'un temps plein.
- Ce sont aussi ces travailleurs précaires des plateformes numériques, corvéables à merci, parfois obligés de s'endetter pour disposer d'un outil de travail alors qu'ils peuvent être déréférencés à tout moment de la plateforme.
- C'est encore la situation de nombre d'indépendants, notamment les agriculteurs qui sont à la merci des conditions climatiques et de prix définis par des marchés dominés par des centrales d'achat en position de force.

On peut dans ce pays travailler bien au-delà des 35 heures légales sans obtenir l'équivalent d'un Smic qui exprime dans notre société, le niveau au dessous duquel un individu ne devrait pas être rémunéré.

**Essayons maintenant de poser quelques chiffres donnant l'ampleur de cette réalité.**

L'Union européenne définit le seuil de pauvreté comme étant égal à 60 % du revenu médian de chaque pays. Pour la France, le revenu médian de la population s'établissait à 22 040 euros annuel en 2019<sup>1</sup>. Ceci signifie donc que le seuil de pauvreté devrait être de l'ordre de 1184 euros en 2022 compte tenu de la forte inflation de ces derniers mois. Au 1<sup>er</sup> mai 2022, le Smic était à 1302 euros net, ce qui le positionnait à peine au-dessus. Face à la montée du chômage de masse et à l'apparition de la pauvreté, le Revenu minimum d'insertion (RMI) a été introduit en 1988. Afin de ne pas dissuader ses bénéficiaires de reprendre un travail, y compris à temps partiel, il a été remplacé en 2009 par le Revenu de solidarité active (RSA) dont le montant diminue en fonction d'éventuels revenus du travail obtenus. Ceci n'a nullement permis d'enrayer le chômage et son montant de base pour une personne seule et sans emploi reste faible (575 euros), très inférieur au seuil de pauvreté. Tout le monde s'accorde à reconnaître que ces minima sociaux sont insuffisants, mais on rechigne à les relever de peur qu'ils ne se rapprochent du salaire minimum et soient alors dissuasifs d'une reprise d'activité. Du coup, nous restons dans ce débat sans solution qui est humainement inacceptable.

**La croissance nous a toujours été présentée comme la solution au chômage de masse.** Si celle-ci a été une réalité sur ces quarante dernières années, elle n'a, à ce jour, jamais été suffisante pour le résorber. La croissance n'a cessé de se réduire sur ces dernières décennies et nous ne savons nullement ce qu'elle sera dans les prochaines années qui démarrent mal avec la récession du Covid et le retour de la guerre en Europe. Est-ce que le dérèglement climatique ne provoquera pas des baisses de production, notamment dans le secteur agricole ? N'allons-nous pas connaître de nouvelles épidémies causées par des transferts de pathogènes de l'animal à l'homme dus à la pression permanente que nous exerçons sur leurs habitats ? N'allons-nous pas connaître des

---

1 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5431993>

ruptures d'approvisionnement d'un pétrole dont nous sommes fortement dépendants ? Ne va-t-il pas falloir arrêter demain des productions polluantes ? Si oui, ceci aura des effets sur l'emploi qui seront ou ne seront pas compensés par les nouveaux emplois de la transition écologique. **Il nous faut donc radicalement changer la façon de penser la résorption du chômage : la croissance ne peut plus en être la condition *sine qua non*.**

## Dans quelle économie vivons-nous ?

Pour pouvoir en finir avec la pauvreté, il convient de comprendre le type d'économie dans lequel celle-ci prend forme. Nous vivons dans des économies essentiellement marchandes, dans lesquelles les individus sont juridiquement libres d'avoir une activité économique, de vendre leur production, et d'échanger ensuite l'argent qu'ils ont obtenu dans l'achat de biens et de services répondant à leurs besoins et aspirations.

Les individus peuvent choisir d'exercer leur activité économique en qualité **d'indépendants** ou de **salariés** :

- Dans le premier cas, ils dirigent intégralement leur travail en prospectant la clientèle de leur choix et en proposant les biens et services visant à répondre aux besoins et aspirations de celle-ci.
- Dans le second cas, les individus échangent leur temps de travail contre une rémunération déterminée à l'avance – le salaire – en s'engageant à travailler conformément aux directives d'une direction d'entreprise.

**L'entreprise est, avant toute chose, un collectif d'individus** dont le travail est coordonné, collectif qui va de l'indépendant solo (indépendant n'embauchant pas) à une structure pouvant comporter des milliers de travailleurs. La **valeur ajoutée** est la mesure de la production de l'entreprise, la valeur que les travailleurs ont apporté dans le processus de production. **Les formes juridiques de l'entreprise peuvent être diverses et variées** (indépendant, société, coopérative, association...) avec des motivations très différentes les unes des autres qui nous font parfois oublier que l'objectif de l'entreprise est, avant toute chose, de fournir des biens et des services.

Si certaines entreprises, que l'on appelle B2C (*Business to consumers*), vendent à des consommateurs, elles font toujours appel à des fournisseurs, entreprises que l'on qualifie de B2B (*Business to business*). D'une façon tout à fait naturelle et conforme aux principes

d'une économie marchande, les consommateurs veulent toujours le maximum pour leur argent, ce que l'on résume couramment comme le meilleur rapport qualité/prix. Et cette exigence remonte alors toute la chaîne de production, des B2C vers les B2B. Il s'ensuit qu'en fonction des rapports de force qui s'établissent sur le marché, nous obtenons des prix parfois très élevés ou, au contraire, tellement bas qu'il ne permettent pas de rémunérer correctement les producteurs.

Les législations sociales, notamment celles sur le salaire minimum et les conventions collectives, étaient censées protéger les producteurs face à cette pression permanente sur les prix. Elles montrent aujourd'hui toutes leurs limites car elles ne s'appliquent nullement aux **travailleurs indépendants qui relèvent du droit commercial** et elles restent inefficaces face à des commandes passées auprès de pays socialement moins-disants. De nombreux indépendants (notamment dans le monde agricole doublement soumis aux aléas climatiques et marchands) peinent difficilement à extraire l'équivalent d'un Smic quand ils ne sont pas tout simplement endettés à vie. En plus de cela, de nombreuses entreprises de l'économie des plateformes numériques, préfèrent faire appel à des autoentrepreneurs plutôt que d'embaucher des salariés. Enfin, le moins-disant en terme de prix est sans limite dès qu'il s'agit de travailler avec des entreprises étrangères et ces dernières décennies, de nombreux groupes ont délocalisé leur propre production pour répondre aux demandes de la clientèle en terme de prix.

**Tous ces éléments nous montrent que les législations sociales destinées à protéger les producteurs ne sont pas assez efficaces : la pauvreté existante dans nos économies est la conséquence de cette insuffisance.**

## La Sécurité économique

### Le principe de base

**Le principe de base de la Sécurité économique est le versement à chaque entreprise d'une allocation fixe, mensuelle pour tout emploi en équivalent temps plein.**

Cela constituera une aide fantastique pour toute entreprise qui embauchera. Une partie du salaire sera alors directement couverte par l'allocation, ce qui réduira le risque des entreprises et les poussera à proposer plus d'emplois.

On peut aussi renverser ce raisonnement pour l'appliquer aux personnes qui souhaitent créer leur entreprise. Elles seront assurées, dès le premier jour, de pouvoir se payer au moment difficile où il leur faudra trouver leurs premiers clients et mettre au point leur processus de production.

Ces nouvelles offres d'emploi seront aussi une opportunité sans précédent pour les personnes en situation de chômage depuis longtemps.

Enfin, ces nouvelles offres permettront aux salarié-es qui souhaitent changer d'emploi – pour des raisons de salaires ou d'intérêt pour leur travail – d'envisager sérieusement cette éventualité, à moins qu'ils ou elles ne soient tenté-es de créer leur propre entreprise.

### Mais comment financer de telles allocations ?

Le montant de l'allocation sera l'objet d'un débat politique : la Sécurité économique ne préconise aucun montant en tant tel. Nous aborderons plus loin les enjeux d'un tel débat. Néanmoins, il convient de remarquer qu'une allocation mensuelle de 1500 euros multipliée par 12 mois et 26 millions d'actifs correspond à un budget total de 468 milliards d'euros,



soit plus que le budget de l'État. Nous devons donc écarter d'emblée l'idée que l'État puisse financer l'allocation.

**La seule solution possible et réaliste est alors de faire financer cette allocation par les entreprises elles-mêmes. À cet effet, une Caisse interentreprises de Sécurité économique devra être créée par une nouvelle législation.**

À la fin de chaque mois, les entreprises verseront une cotisation qui correspondra à un pourcentage de leur richesse produite. Elle recevront, en contrepartie, une allocation par personne employée en équivalent temps plein. Dans la réalité, et afin de ne pas effectuer des transferts gigantesques de trésorerie, le système fonctionnera sur la base de l'auto-déclaration et de l'auto-liquidation. Chaque entreprise calculera sa cotisation et son allocation. Si elle doit plus que ce à quoi elle a droit, elle versera immédiatement cette différence. Dans le cas contraire, elle recevra le solde grâce aux paiements des entreprises contributrices.

Dans son principe de base, le système doit être budgétairement équilibré. Ceci signifie que le montant total des cotisations doit correspondre au montant total des allocations. Il y aura donc des entreprises qui gagneront à ce système alors que d'autres seront contributrices. **Ceci impose donc que la Sécurité économique soit établie comme un régime obligatoire, à l'image de ce qu'est aujourd'hui la Sécurité sociale.**

L'allocation de la Sécurité économique ne sera donc nullement un cadeau fait aux entreprises dans la mesure où elles la financeront elles-mêmes. Elle ne sera pas non plus une nouvelle charge qui serait imposée aux entreprises puisqu'en retour, elles bénéficieront des allocations. Il ne s'agira donc que d'**une redistribution qui sera réalisée entre elles.**

## Quelle mesure de la richesse produite ?

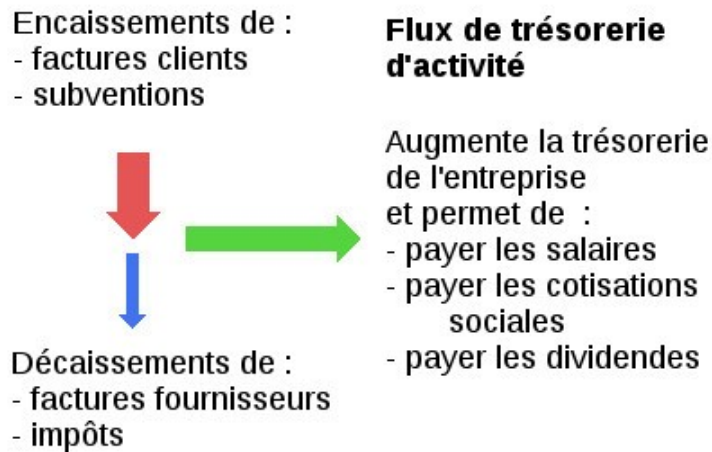
Une fois ce principe établi, la première question qui se pose est celle de la mesure de la richesse produite. La valeur produite par chaque entreprise correspond à la notion comptable de valeur ajoutée (par analogie, le PIB d'un pays est sa valeur ajoutée qui est l'addition des valeurs ajoutées de l'ensemble de ses entités). Néanmoins, le choix de la valeur ajoutée comme mesure pose problème à deux titres :

- Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de demander une évaluation mensuelle de la valeur ajoutée : il s'agit d'un travail de comptabilité qui demande de procéder à des analyses des différents postes du bilan. Celui-ci ne peut se faire, au mieux, que sur une base trimestrielle et il s'agit, en plus, d'une mission quasi impossible pour les petites structures.
- Ce qui nous importe au titre de cette mutualisation n'est pas exactement la valeur produite mais plutôt les flux de trésorerie générés par l'activité qui, seuls, permettent de verser des salaires et des revenus aux producteurs.

C'est la raison pour laquelle nous utilisons **un nouveau concept : le flux de trésorerie d'activité (FTA)**. Il s'agit de la différence entre :

- les encaissements de l'entreprise au titre de l'activité (encaissements de factures et de subventions)
- et les paiements des factures fournisseurs (qu'il s'agisse d'achats considérés comme des charges ou des immobilisations comptables) et des impôts.

À noter que les paiements de salaires et cotisations sociales ainsi que les dividendes ne sont pas comptabilisés en décaissements puisque c'est justement cette différence qui permet d'assurer la rémunération mensuelle des producteurs et des propriétaires :



Pour une définition plus précise des FTA intégrant les revenus financiers, on se reportera au site [securiteeconomique.org](https://securiteeconomique.org)<sup>2</sup>. Conceptuellement, le FTA est égal au Flux de trésorerie net (*net cash flow*) additionné de la masse salariale (tout comme, par analogie, la valeur ajoutée d'une société est égale au résultat additionné de cette même masse salariale).

En partant des dernières données macro-économiques connues pour la France (celle des années 2019 et 2020 de l'INSEE), **nous anticipons pour l'année 2022 un FTA mensuel moyen par producteur de 4496 euros**<sup>3</sup>.

### Quelle cotisation pour quelle allocation ?

Comme nous l'avons précisé, la Sécurité économique laisse le montant de l'allocation ouvert au débat politique. La législation sur le salaire minimum garantit que cette allocation aille bien aux travailleurs si celle-ci est inférieure ou égale au Smic.

Au 1<sup>er</sup> août 2022, le Smic était à 1679 euros brut, ce qui correspond à un salaire net de 1329 euros. Comme nous le verrons, la Sécurité économique permettra de rétablir les cotisations sociales sur les bas salaires sans aucun effet négatif sur l'emploi. En les

<sup>2</sup> <https://securiteeconomique.org/2022/04/13/quelle-mesure-de-la-richesse-produite/>

<sup>3</sup> <https://securiteeconomique.org/2022/04/13/quel-montant-de-fta-moyen-mensuel-par-travailleur-en-france/>

rétablissant à hauteur de 50 % du salaire brut, le salaire minimum représentera alors pour l'entreprise un coût total de 2518 euros (net + cotisations salariales et patronales).

S'il était décidé que l'allocation couvre la totalité du salaire minimum, il faudrait donc établir une cotisation de 56 % des FTA (le montant de 2518 euros rapporté au FTA mensuel moyen attendu de 4496 euros).

On pourrait cependant décider d'établir un montant d'allocation exprimé en pourcentage du salaire minimum, avec un seuil bas de 50 % qui correspondrait à la neutralisation des effets négatifs sur l'emploi du rétablissement des cotisations sociales patronales :

Pourcentage de couverture du <u>Smic</u>	Montant de l'allocation	Pourcentage de cotisation des FTA
100 %	2518 €	56 %
90 %	2266 €	50,4 %
80 %	2014 €	44,8 %
70 %	1762 €	39,2 %
60 %	1510 €	33,6 %
50 %	1259 €	28 %

### **Un subventionnement des investissements**

Le deuxième avantage du choix des **FTA** en lieu et place de la **valeur ajoutée nette** est le subventionnement d'une partie des investissements.

Lorsqu'une entreprise investira, une partie de cet investissement sera prise en charge par l'ensemble des entreprises à hauteur du pourcentage de cotisation. Pour un investissement de 100 000 euros, si le pourcentage de cotisation est de 45 % par exemple, 45 000 euros seront pris en charge par l'ensemble de l'économie et l'entreprise n'aura alors plus qu'à financer les 55 000 euros restants. Nous allons ainsi

considérablement réduire les besoins de capitaux de l'économie, une partie de l'investissement étant directement prise en charge de façon mutualisée<sup>4</sup>.

---

4 <https://securiteeconomique.org/2022/04/13/diminuer-les-capitaux-necessaires-a-lentreprise-pour-democratiser-lentrepreneuriat/>

## **Ce que porte et apporte la Sécurité économique**

### **Tendre vers un plein emploi réel**

Le premier aspect que nous avons déjà mentionné et démontré est le plein emploi qu'elle induit. Le plein emploi dont nous parlons ici n'est nullement à entendre dans son acception courante, à savoir le taux de chômage le plus bas possible, **sans prendre en compte les conditions de travail et de rémunération des individus**. Le plein emploi qu'apportera la Sécurité économique induira que les salariés aient un travail en rapport avec leurs aspirations, que les indépendants aient bien une rémunération qui soit supérieure au salaire minimum grâce à l'apport de l'allocation. Nous pourrions même pousser la notion de plein emploi en disant que désormais, ce ne seront plus les entreprises qui choisiront leurs salariés mais les individus qui choisiront leurs entreprises et leurs postes de travail.

### **La démocratisation de l'entrepreneuriat**

La Sécurité économique permettra de faire en sorte que chacun puisse créer, seul ou à plusieurs, son emploi. L'allocation de la Sécurité économique permettra à toute personne qui créera son entreprise de disposer de revenus avant même qu'elle ait ses premiers clients. Dans le même état d'esprit, la Sécurité économique permettra de subventionner une partie des investissements des entreprises à hauteur du pourcentage de cotisation, ce qui réduira considérablement leurs besoins de financement. Ces deux fonctions permettront de réduire les besoins en capitaux des entreprises et de l'économie en général. Entreprendre deviendra possible pour le plus grand nombre. **Cela constituera une formidable aide au développement de l'Économie sociale et solidaire**, qui est souvent limitée dans son développement, par des besoins en capitaux qu'elle a du mal à réunir.

## **Revenir sur les exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires**

Dans le cas spécifiquement français, la Sécurité économique permettra de revenir sur les exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires. Ces exonérations ont été réalisées dans l'objectif de diminuer le coût total du Smic afin de ne pas augmenter le chômage, toute activité n'étant pas capable de générer l'équivalent d'un Smic avec l'ensemble de ses cotisations sociales, salariales comme patronales. Ces exonérations de cotisations sociales ont commencé dès les années 1990 et se sont ensuite renforcées au point qu'**aujourd'hui une entreprise ne paye que 10 % de cotisations patronales sur un salaire au Smic.**

Il s'avère que le bilan de ces exonérations est pour le moins controversé :

- Elles créent d'abord un effet de trappes à bas salaires : si une entreprise souhaite augmenter un salarié au Smic, elle sait que cela lui coûtera en proportion plus que l'augmentation du salaire net puisque que le pourcentage de cotisation va augmenter.

**C'est ce qui explique aujourd'hui que 13 % des salariés sont payés au Smic.**

- Elles induisent par ailleurs un effet d'aubaine : de nombreuses entreprises riches ne payent pas de cotisations patronales sur leurs bas salaires alors qu'elles le pourraient.

- Ceci aboutit à un gouffre financier : les comptes de la sécurité sociale ont évalué cette perte à 66 milliards d'euros en 2019, compensée pour la majeure partie par le budget de l'État. Par comparaison, le produit annuel de l'Impôt sur le revenu est de l'ordre de 75 milliards d'euros, ce qui peut s'interpréter en disant que la majeure partie de cet impôt sert à combler les exonérations de cotisations sociales.

Rétablir les cotisations sociales sur les bas salaires reviendra à augmenter ceux-ci et notamment le Smic. Ce rétablissement des cotisations sera neutralisé grâce à l'allocation de la Sécurité économique qui diminuera pour l'entreprise le coût total du salaire minimum. La Sécurité Sociale sera renflouée et le Budget de l'État sera augmenté d'autant, permettant de financer une amélioration des Services Publics les plus en difficulté.

## Une économie plus résiliente

Lorsqu'une entreprise ira mal, ses FTA baisseront nécessairement, ce qui diminuera ses cotisations vis-à-vis du régime. Tant que cette entreprise ne licenciera pas, elle conservera le bénéfice des allocations, ce qui l'incitera donc à conserver la totalité de ses effectifs. Pour le dire autrement, cette entreprise sera alors naturellement aidée par l'ensemble des autres, l'objectif étant qu'elle se redresse et renforce ainsi l'ensemble de l'économie.

**La Sécurité économique ne rejette pas la notion de concurrence. Elle se contente d'en éliminer les aspects les plus négatifs en la relativisant et en exigeant une solidarité minimum entre elles.** Ce faisant, elle construira une économie où les entreprises seront plus résilientes en cas de difficultés économiques.

## Une approche non productiviste de l'emploi

Jusqu'à présent, l'approche que nous avons de l'emploi est fondamentalement productiviste : il faut qu'il y ait de la croissance pour venir à bout du chômage de longue durée. Ceci se comprend aisément : si nous estimons qu'un emploi doit être au moins payé au salaire minimum, il faut donc bien que tout emploi supplémentaire génère la valeur du coût total du salaire minimum. Sur les quarante dernières années, la croissance n'a jamais été assez forte pour permettre cela, ce qui explique la persistance du chômage de longue durée. Cette approche productiviste de l'emploi est tellement défailante qu'on a accepté d'amoindrir sa logique par l'exonération des cotisations sociales sur les bas salaires ou par le développement du travail précaire avec des régimes sociaux dérogatoires tel celui des autoentrepreneurs.

La Sécurité économique rompt radicalement avec cette approche productiviste de l'emploi. Elle postule que toute personne qui souhaite un emploi doit pouvoir en avoir un et que cet emploi doit être correctement payé. **Ceci se fait** non pas en poursuivant un objectif de croissance, mais **en réalisant des transferts directs entre entreprises.**



De ce fait, la Sécurité économique est capable de garantir un plein emploi où chacune et chacun est correctement payé·e en fonction des capacités de l'économie, indépendamment de la croissance de cette dernière, ce qui permet d'avoir le débat politique le plus serein quant au contenu de la transition écologique.

### **Une réduction des inégalités en amont de la formation primaire des revenus**

Actuellement, la réduction des inégalités se fait principalement par la fiscalité. La comptabilité nationale définit **la répartition primaire des revenus** comme étant celle résultant des mécanismes marchands. Elle est constituée des salaires, des intérêts, des dividendes, des revenus mixtes des indépendants ainsi que des revenus fonciers. Il se produit ensuite **différents transferts** (cotisations sociales, fiscalité, primes d'assurances...) **qui aboutissent à la répartition secondaire des revenus** dans lesquels apparaissent les minima sociaux, les pensions de retraites, les indemnités maladie, de chômage, d'assurances, et autres.

**Une des fonctions attribuée à la fiscalité est la réduction des inégalités.** Sans celle-ci, la France serait sans doute un pays très inégalitaire à l'image de ce que sont aujourd'hui le Brésil ou la Russie. Cette réduction des inégalités par la fiscalité s'opère par des **impôts progressifs** (plus on gagne, plus on est taxé) et le versement de minima sociaux et d'aides diverses aux entreprises pour soutenir l'emploi.

S'il ne s'agit pas de contester le fondement des impôts, notamment pour financer les services publics non marchands ou pour influencer l'économie dans un sens vertueux, il convient de reconnaître qu'ils sont mieux admis lorsqu'ils sont faibles. Plutôt que de laisser former les revenus par le marché (répartition primaire) pour les corriger ensuite (par des impôts), la Sécurité économique répartira **une partie** de la richesse produite hors marché de façon égalitaire entre celles et ceux qui l'auront produite. Ceci signifie que toute personne pourra désormais participer à la production et recevoir un revenu correct sans rafistolage a posteriori.

Une grande part du budget de l'État ne sera plus consacrée à des mécanismes correcteurs des inégalités, ce qui dégagera des marges budgétaires pour sa fonction essentielle qui est le fonctionnement des services non marchands.

## **La Sécurité économique, un nouveau pacte social**

Le principe de base de la Sécurité économique consiste à répartir de façon égalitaire **une partie** du produit monétaire de la production entre celles et ceux qui l'ont produite.

Le marché n'est pas forcément juste. Une production utile à la société peut très bien ne pas être valorisée au point où elle ne permet pas de rémunérer correctement la personne qui l'a réalisée. Il est donc nécessaire de corriger cette rémunération de façon à ce que cette production puisse toujours se réaliser et que la société conserve sa cohésion.

Jusqu'où doit-on aller dans cette démarchandisation des revenus ? Il s'agit d'un débat essentiel et c'est la raison pour laquelle la Sécurité économique est une proposition politique ouverte. Ce débat politique doit mener à la constitution d'un nouveau pacte social dont nous allons ici évaluer les tenants et les aboutissements.

### **Le niveau du salaire minimum doit être un débat social et non économique**

La première question à se poser est de savoir quel doit être le niveau du salaire minimum. Il devrait s'agir d'une question purement sociale : en dessous de quel niveau la société estime-t-elle indécent de payer quelqu'un pour son travail ? **Malheureusement, ce débat est actuellement parasité par une question économique : est-ce qu'un tel niveau de salaire minimum ne serait pas dommageable pour l'emploi ? Et cette question contraint un débat qui ne devrait être que social.** Grâce à la Sécurité économique, en cas d'augmentation du Smic, il sera possible d'augmenter dans le même temps l'allocation de façon à ce qu'il n'y ait aucun effet négatif sur l'emploi.

### **Quel niveau d'allocation et quel pourcentage de cotisation ?**

Le montant de l'allocation, qui détermine le pourcentage de cotisation, sera le paramètre principal de débat autour de la Sécurité économique. Il est évident que si on pratique une

allocation qui couvre 100 % du salaire minimum, nous obtiendrons rapidement le plein emploi. Il suffira en effet de s'inscrire comme indépendant pour toucher immédiatement le salaire minimum. De même, les entreprises seront forcément poussées à proposer des emplois au salaire minimum puisque cela ne leur coûtera plus rien et qu'elles bénéficieront du travail de la personne salariée. Devant une telle profusion d'emplois, il est certain que les individus exigeront plus que le Smic, ce qui fera que le plus petit salaire sera certainement supérieur au salaire minimum.

Mais il est probable qu'une allocation positionnée au salaire minimum soit fortement contestée car elle entraînera des cotisations élevées. Est-il d'ailleurs normal de ponctionner des entreprises performantes pour subventionner des emplois qui ne devraient peut-être pas exister ? Il s'agit d'une question totalement légitime. Il est donc possible d'envisager une couverture plus faible du salaire minimum. Mais nous savons aussi que plus cette couverture sera faible, plus nous nous éloignerons de l'objectif du plein emploi et moins les individus exerceront le choix de leur emploi. De plus, les investissements seront moins subventionnés, ce qui n'est pas bon non plus pour le dynamisme économique. Disons simplement que le pourcentage idéal n'existe pas et qu'il s'agira d'une question d'expériences et d'équilibre qui sera tranchée par le débat politique.

### **Imposer une obligation minimum de FTA ?**

Nous venons d'évoquer l'idée qu'une personne puisse s'inscrire comme indépendant pour toucher l'allocation sans vraiment réaliser d'activité. Une personne défendant le revenu d'existence pourrait trouver cela légitime mais si la société n'est pas majoritairement favorable à celui-ci, on comprend alors qu'il soit nécessaire d'exiger en contrepartie une preuve d'activité et celle-ci sera sans doute la réalisation effective de Flux de trésorerie d'activité. Un paramètre supplémentaire de délibération pourrait donc être un minimum de FTA à réaliser à partir d'un certain temps d'activité. De même, lorsqu'une entreprise ira mal, elle sera automatiquement aidée par les autres comme nous l'avons vu. Mais il ne faudrait pas que le soutien soit abusif. Au cas où l'entreprise ne respecterait pas le

minimum de FTA à réaliser, elle disposerait du même temps pour revenir à ce minimum de FTA.

### **Rendre inconditionnelle tout ou partie de l'allocation ?**

Il n'est pas certain que la société soit toujours opposée à l'idée de revenu d'existence. Si la délibération politique le décide un jour, il sera toujours possible de verser tout ou partie de l'allocation **non plus aux entreprises mais directement aux individus**. Dans un tel cas, la Sécurité économique sera un moyen pratique de financement du revenu d'existence, travaillant en amont de la répartition primaire des revenus.

## L'urgence de la Sécurité économique

Nos sociétés ont largement perdu leur cohésion ces dernières décennies et risquent une implosion, en grande partie alimentée par des discours de haine et de démagogie.

Il nous faut désormais reconstruire une cohésion sociale qui passera par l'obtention d'un travail correctement rémunéré pour tous, ce qui dépassera par le haut ce débat sans solution sur l'assistanat.

La Sécurité économique n'est ni de droite, ni de gauche : **elle est humaniste.**

- Elle permettra un plein emploi réel dans lequel toute personne, indépendante ou salariée, obtiendra un emploi correctement rémunéré qui correspondra à ses aspirations. Qui peut réellement être contre ?

- Elle démocratisera l'entrepreneuriat. Ceci n'est nullement contraire au libéralisme tout en instaurant une égalité plus réelle.

- Elle est indispensable à l'écologie dans la mesure où elle favorisera le plein emploi indépendamment de la croissance de l'économie.

- Elle n'est pas contre le revenu d'existence car, en démarchandisant partiellement la formation des revenus, elle permettra à la société de reprendre confiance en elle-même et en ses membres.

Elle est une proposition politique dont les paramètres sont totalement ouverts. Tout le monde ne sera pas d'accord sur ceux-ci et le débat gauche-droite y prendra tout son sens.

**La Sécurité sociale a constitué une avancée considérable qui n'a été possible que par une large alliance de forces politiques.** Nous vivons actuellement une période de troubles et de crises profondes. C'est dans ces périodes qu'une société doit se ressaisir et qu'il nous appartient aujourd'hui de construire ensemble cette Sécurité économique, complémentaire de la Sécurité sociale, dont nous avons besoin.